

pulsion

le Bulletin officiel de la commune de Dison - n° 16 septembre 2011

- > Immobilier : hausse à Dison
- > Marché hebdomadaire
- > Stop à la Délinquance environnementale



DISON

ENTRE VILLE ET CAMPAGNE



Yvan Ylief | Bourgmestre

EDITORIAL

Dison une commune qui rajeunit

L'augmentation de la population d'une commune est généralement considérée comme un signe réel de vitalité et de dynamisme.

Mais, si en plus, cette augmentation se traduit par le rajeunissement de la population, tous les espoirs de renouveau sont permis.

C'est précisément le cas de notre Commune dont la moyenne d'âge de ses habitants est restée longtemps largement au-dessus de la moyenne nationale en raison de la disparition de l'industrie textile qui avait assuré son essor et la vétusté de l'habitat qui en a été un des dommages collatéraux.

Mais, depuis la rénovation d'innombrables immeubles et l'aménagement de lotissements résidentiels (Haut Husquet, Ottomont, Neuville, etc...), la tendance s'est radicalement et durablement inversée.

Le nombre d'habitants a en effet franchi, depuis le début de l'année, le chiffre de 15.000 habitants et l'âge moyen de ceux-ci a considérablement diminué au point que DISON est devenue aujourd'hui une des communes les plus jeunes de la région.

Les efforts de tous, mandataires communaux, investisseurs et familles, ont donc été payants.

C'est un réel gage d'avenir pour notre Commune qui nous permet d'entrevoir l'avenir immédiat avec optimisme pour autant bien entendu que nous continuions dans la voie tracée de la modernisation de l'habitat, de la création de nouveaux lotissements et de l'amélioration des équipements collectifs (écoles, crèche, infrastructures culturelles, sportives, espaces publics, etc...) répondant au mieux aux besoins et attentes de chacun.

Quels défis enthousiasmants !

A chacune et à chacun d'entre nous de les relever avec les mandataires communaux.

2 Edito du bourgmestre Y.Ylief

Sommaire

3 Les bibliothèques communales

4-5 Délinquance environnementale

6-7 Des dossiers enfin finalisés

8 Le prix de l'immobilier en hausse à Dison

9 De nouvelles heures d'ouverture au public à l'Administration communale de Dison

10 Un marché hebdomadaire à Dison

11 La "Nétiquette"

12 Et pourquoi pas une course automobile ?

S O M M A I R E

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n°16 septembre 2011

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Jean-Paul MAWET

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1er, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives

Le Bourgmestre | Yvan Ylief | Ancien Ministre

02

impulsion n° 16
septembre 2011

www.dison.eu



Les Bibliothèques communales

« Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux » Jules RENARD



Rue des Ecoles, 2 à DISON



Rue de Verviers, 203 à ANDRIMONT



Avenue du Centre, 269 à ANDRIMONT

Pourquoi dès lors vous priver de ce bonheur que vous pouvez trouver à peu de frais dans les bibliothèques communales disonaises ? Des lieux chaleureux qui accueillent petits et grands et où chacun peut trouver de quoi rêver, voyager, se détendre, s'instruire, découvrir...

Deux nouvelles bibliothécaires vous y attendent : Mlle Shirley SAIVE et Mme Jackie HALLEUX.

Faites-leur l'honneur d'une prochaine visite : elles vous conseilleront au mieux de vos goûts en veillant à trouver le livre que vous cherchez, qui vous correspond ou qui vous étonnera !

A cet effet, elles prennent soin de renouveler régulièrement les collections pour vous permettre d'emprunter, en primeur, des nouveautés littéraires.

Bien entendu, les jeunes lecteurs ne sont pas oubliés : les bibliothécaires prennent le temps d'écouter, de recommander et, pourquoi pas, de raconter le début d'une histoire...

La plupart des lectures scolaires sont disponibles : ceux qui doivent préparer une élocution, un dossier, un travail de fin d'études, trouveront dans nos bibliothèques l'aide indispensable pour rechercher les documents utiles.

De nombreuses revues, dans différents domaines, sont par ailleurs à votre disposition et peuvent être empruntées. Trois quotidiens sont également consultables sur place.

Bref, il y en a pour tous les goûts...

Alors, n'hésitez pas à vous faire plaisir et à pousser la porte d'une de nos 3 implantations :

Bibliothèque Pivot

Rue des Ecoles 2
4820 Dison
(2e étage du Centre culturel)

087/33 45 09

Le lundi de 15h à 19h
Le mardi de 09h à 13h
Le mercredi de 14h à 18h
Le jeudi de 15h à 19h
Le samedi de 09h à 13h

Bibliothèque du Centre

Avenue du Centre 269
4821 Andrumont

087/35 45 80

Le mardi de 15h à 18h

Bibliothèque Fonds-de-Loup

Rue de Verviers 203
4821 Andrumont
(entrée par la rue M. Duesberg)

087/33 71 89

Le lundi de 14h à 19h
Le jeudi de 14h à 19h



Délinquance environnementale



Le nombre de dépôts illicites de déchets est en baisse depuis que M. François GOVAERTS, agent constatateur, sillonne les différents quartiers de Dison. Ces dépôts, constitués d'un simple sachet rempli d'ordures

ménagères à plusieurs mètres cubes d'encombrants, peuvent, comme d'autres infractions environnementales, être réprimés par des sanctions pénales ou administratives, par exemple :





Catégorie :	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie
Exemple :	Infraction de 2ème catégorie commise sciemment et avec : - intention de nuire - danger pour la santé humaine	- Abandon de déchets - Incinération de déchets - Entrave à la mission des agents constatateurs - Pollution des eaux	- non raccordement à l'égout Infractions en matière de : - conservation de la nature - bruit	- Non-clôture des terres en bordure des cours d'eau - Arrachage des affiches annonçant une enquête publique
Sanction pénale :	Réclusion de 10 à 15 ans et/ou amende entre 100.000 et 10.000.000 €	Réclusion de 8 jours à 3 ans et/ou amende entre 100 et 1.000.000 €	Réclusion de 8 jours à 6 mois et/ou Amende entre 100 et 100.000 €	Amende entre 1 et 1.000 €
Amende administrative :	---	Amende entre 50 et 100.000 €	Amende entre 50 et 10.000 €	Amende entre 1 et 1.000 €

N.B. : La sanction pénale exclut la sanction administrative

Si vous constatez ce genre d'infractions, vous pouvez contacter M. F. GOVAERTS, agent constatateur, soit à Administration communale de Dison, rue Albert 1er, 66 à 4820 - DISON, soit aux n° de téléphone 087/39 33 78 ou GSM 0476/24 50 39

A partir du 1er janvier 2012, l'agent constatateur pourra proposer aux contrevenants la perception immédiate des amendes aux tarifs institués par le décret « répression » du 5 juin 2008.

Petit rappel

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont obligés de ramasser les excréments de leurs compagnons, même sur les pelouses et dans les parcs publics. Ils doivent également être munis du matériel de ramassage, même si les distributeurs de sachets sont vides ou absents.

Abus de poubelles publiques

De plus en plus de citoyens prennent la mauvaise habitude de jeter leurs déchets ménagers dans les poubelles publiques alors que celles-ci sont réservées aux menus déchets des passants et aux déjections animales.

Collecte des encombrants

Les déchets encombrants (déchets trop volumineux pour être déposés dans un sac poubelle communal) peuvent être enlevés gratuitement après inscription auprès de la société RCYCL (087/55.48.78)

Collectes des déchets ménagers et collectes sélectives

Quelques règles essentielles à respecter :

- les sacs poubelles communaux, sacs PMC et cartons triés sont déposés devant l'immeuble d'où ils proviennent, le jour de la collecte et au plus tôt la veille après 18 heures ;
- le poids des sacs poubelles communaux ne peut dépasser 25 kg, celui des papiers-cartons, 20kg ;
- les récipients non collectés, quelle qu'en soit la raison, doivent être rentrés par leur utilisateur le jour de la collecte avant 20h.

Tri des déchets

Trier correctement ses déchets, sacs PMC et papiers cartons, n'est pas toujours aisé. En cas d'erreur, les services de collecte apposent une main rouge sur le récipient concerné. Il appartient alors à l'utilisateur de rentrer ses déchets et de les retenir en vue de la collecte suivante. Si vous n'êtes pas certains de votre tri ou de votre erreur, n'hésitez pas, après avoir rentré votre sac PMC ou vos cartons, à contacter l'agent constatateur qui vous donnera volontiers les bonnes explications en se déplaçant au besoin.

Nous rappelons également que les bocaux et bouteilles en verre peuvent être déposés dans les nombreuses bulles à verres et que les conteneurs « TERRE » sont destinés à recueillir les vêtements qui peuvent encore servir.



Des dossiers enfin finalisés

Il aura fallu beaucoup de patience aux habitants des rues Tapeu, Diesayawe et de la route de Henri-Chapelle. En effet, ces dossiers inscrits par la Commune au plan triennal des travaux 1998 - 2000 se sont finalement concrétisés une douzaine d'années plus tard ! C'est le programme triennal des travaux 2007 - 2009 approuvé par la Région wallonne qui a permis la mise en adjudication de ces dossiers.

Réfection de la première partie de la route de Henri Chapelle

Description des travaux :

- construction d'un aqueduc d'une longueur de 1680 mètres en tuyaux de béton pour la reprise des eaux de ruissellement en voirie et à travers champ jusqu'au bassin d'orage
- construction d'un bassin d'orage à ciel ouvert dans le chemin de clisore (fond du bassin réalisé en béton et berges en dalles gazon)
- réfection complète (sous fondation, fondation, revêtement) de la route dans son tronçon compris entre les numéros 108 et 158
- sécurisation des abords de la voirie par la construction d'un trottoir en pavés de béton (klinkers)

Auteur de projet : bureau d'études André Genotte SPRL de Thimister Clermont

Entreprise adjudicatrice des travaux :
JMV Colas Belgium SA de Crisnée

Montant de l'adjudication :
631. 449 € hors TVA, soit 764.053 € TVA comprise
Subsides de la Région wallonne : 460.000 €

Début des travaux :
1er février 2010; Délai : 200 jours ouvrables

La réception provisoire est prévue le 21 septembre 2011.

Décompte final provisoire :
969.091 € hors TVA, soit 1.172.600 € TVA comprise





Réfection et égouttage des rues Tapeu et Diesayawe

Le plan communal général d'égouttage (PCGE) établi en mai 1994 et devenu depuis le PASH (plan d'assainissement par sous bassin hydrographique) renseignait déjà que les égouts existants étaient vétustes et insuffisants.

Description des travaux :

- pose d'une conduite d'égout en béton
- reprise des raccordements particuliers
- réalisation d'un déversoir d'orage en bas de la rue Tapeu
- pose de nouvelles conduites d'eau et de gaz
- pose d'éléments de soutènement en « L » le long du talus de la rue Diesayawe
- réfection complète des deux rues (sous fondation, fondation, revêtement)
- réalisation du revêtement en pavés de béton (klinkers)

Auteur de projet : bureau d'études André Genotte SPRL de Thimister Clermont

Société adjudicatrice des travaux : entreprise Marcel Baguette SA de Thimister Clermont

Montant de l'adjudication :

1. 049.792 € hors TVA, soit 1.270.248 € TVA comprise, réparti comme suit :

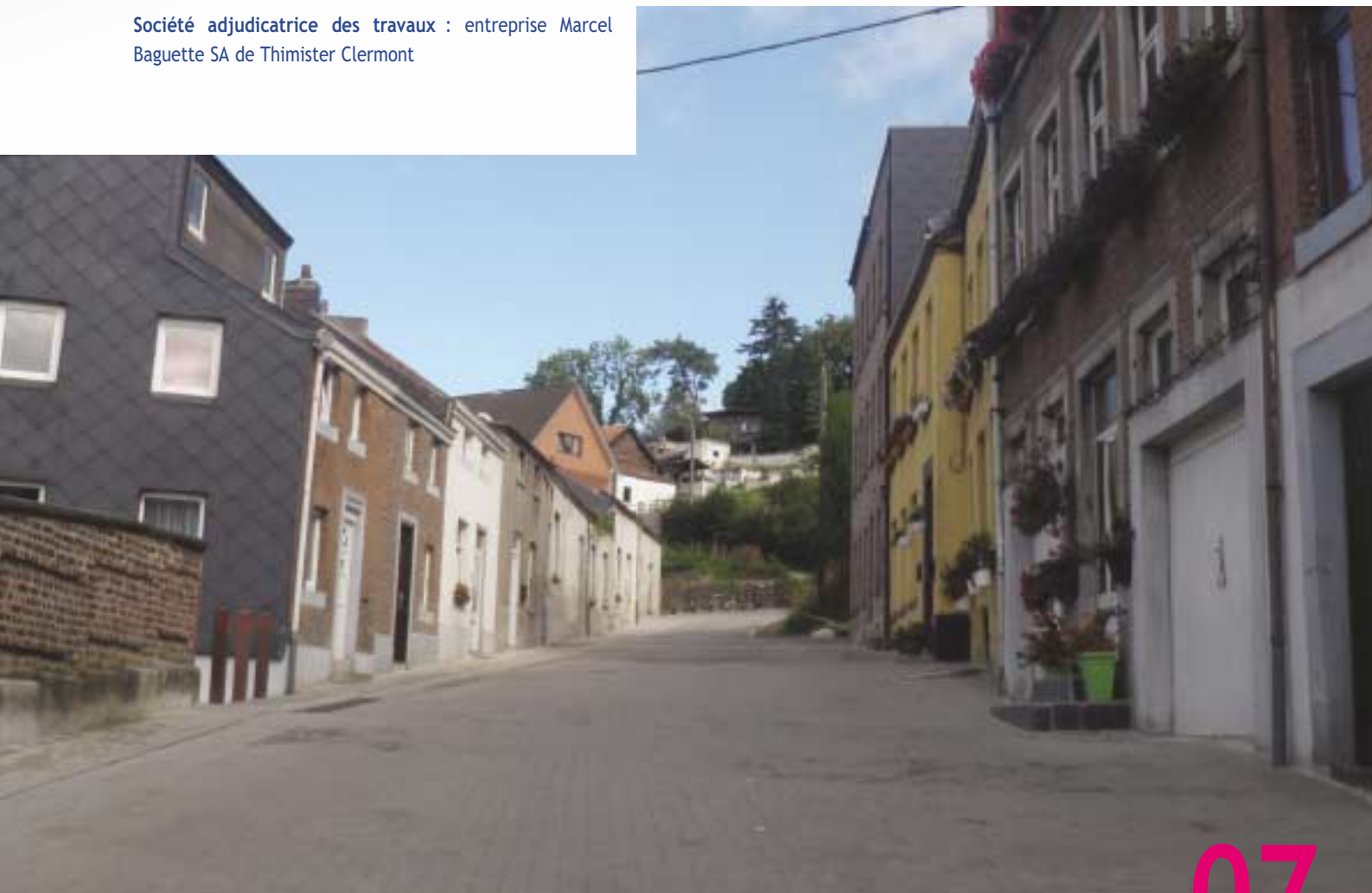
- 443.289 € hors TVA ou 536.379 € TVA comprise à charge de la SPGE (société publique de gestion de l'eau)
- 340.814 € hors TVA ou 412.385 € TVA comprise à charge de la commune de Dison
- 236.708 € hors TVA ou 286.417 € TVA comprise à charge de la SWDE (société wallonne des eaux)
- 28.980 € hors TVA ou 35.066 € TVA comprise à charge de l'ALG (association liégeoise du gaz)

Début des travaux :

1er février 2010; Délai : 210 jours ouvrables

La réception provisoire des travaux est prévue le 13 octobre 2011.

Décompte final provisoire (pour la commune): 297.097 € hors TVA, soit 359.488 € TVA comprise.





Le prix de l'immobilier en hausse à DISON



Le Magazine Trends Tendances a publié ce 08 septembre son dossier annuel sur l'évolution des prix de l'immobilier. Il nous a paru intéressant d'y étudier l'évolution de Dison en la matière. En effet, en ces périodes troublées, l'acquisition d'immeubles constitue une valeur refuge et un placement à long terme. Et les prix évoluent en fonction de l'offre et de la demande.

Dison n'échappe pas à la hausse générale

Le premier constat est que Dison n'échappe pas au mouvement général de hausse qui est constaté depuis plusieurs années. En dix ans, le prix des maisons (hors villas) a augmenté de 115% et celui du m² de terrain a plus que doublé. Une telle hausse du prix des maisons place Dison au 7ème rang des plus fortes hausses, juste derrière des communes comme Aubel, Theux ou Thimister et au premier rang des communes urbaines de l'Arrondissement de Verviers. Elle se situe par contre en milieu de classement en ce qui concerne l'évolution du prix du terrain à bâtir.

Plus intéressant encore, alors que le mouvement de hausse semble se tasser, notre commune fait partie des 13 communes de notre arrondissement dans lesquelles la hausse s'est poursuivie au cours de la dernière année.

Année 2011	Prix moyen d'une maison	Prix moyen d'un terrain (au m ²)
Limbourg	150.000	63
Dison	159.000	70
Pepinster	170.000	Non communiqué
Verviers	175.000	54
Welkenraedt	180.000	50
Herve	250.000	81
Thimister-Clermont	277.000	90

(prix moyen des maisons unifamiliales - hors villa - et du terrain au m² en 2011 - source : Trends Tendances - édition spéciale - 05.09.2011)

En termes de prix ...

Il est utile de constater que l'offre de maisons unifamiliales sur le territoire de Dison semble en totale adéquation avec la demande de la clientèle en province de Liège. Pour les vendeurs, c'est là une information utile. Du côté des acheteurs, peut-être est-il temps de passer à l'acte. En effet, alors que le taux des emprunts hypothécaires demeure historiquement bas, la valeur moyenne d'une habitation de ce type sur le territoire de Dison est évaluée à 159.000 €, ce qui place le parc immobilier de Dison parmi les six communes les moins chères de l'arrondissement.

Quant au prix des terrains, on notera que s'ajoute au phénomène général de hausse des prix un problème croissant de pénurie de terrains à bâtir auquel notre commune n'échappe pas. Ainsi, entre 2007 et 2011, le prix moyen au m² est passé, à Dison, de 19 à ... 70 €. Ce n'est pas un phénomène nouveau, puisque le prix moyen affiché pour Dison en 2007 dépassait 76€. Là encore, c'est peut-être le moment d'acheter.

Conjuguant les avantages de la ville et de la campagne par sa situation entre l'agglomération verviétoise et le Pays de Herve, Dison améliore, année après année, sa position sur le marché de l'immobilier, tout en proposant des prix qui demeurent attractifs. A bon entendre !



De nouvelles heures d'ouverture au public à l'Administration communale de Dison

Dans un souci permanent d'amélioration du service au public, l'Administration communale élargit ses heures d'ouverture à partir du lundi 3 octobre 2011.

Services Population-Etat civil et Finances :

Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Mardi-jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Service des Etrangers :

Mercredi - jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

Service de l'Urbanisme :

Tous les matins : de 9 à 12 h.

Lundi après-midi : de 14 h à 18 h.

Autres après-midi : fermé.

Autres services :

Tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Ainsi que le lundi jusque 18 heures pour les services Energie et Logement.

En dehors de ces heures, il y a toujours possibilité d'obtenir un rendez-vous en s'adressant au service concerné dont vous trouverez les coordonnées sur le site internet communal www.dison.eu.





Un marché hebdomadaire à Dison !!!! Quand ? Où ?

Pour celles et ceux qui l'ignoraient, la Commune de Dison organise un marché hebdomadaire, tous les mardis, sur l'Esplanade de la Libération en plein cœur du centre ville.

Accessible de 7 heures 30 à 13 heures, il regroupe entre 15 et 20 vendeurs selon les saisons.

Marché complet, vous y trouverez : pâtisserie, charcuterie, légumes et fruits de saison, fraises du pays, chaussures et maroquinerie, plusieurs marchands de textiles, bijoux, plantes et fleurs, poissonnier (présent depuis plus de 15 ans sur le marché disonais et faisant, chaque semaine, le trajet Ostende-Dison pour

vous présenter des produits de la mer de première fraîcheur), ...

Facilement accessible, à proximité de nombreuses places de parking sous le pont de l'autoroute, rue Léopold, ce marché à tout pour vous plaire.

N'hésitez donc pas à venir vous y promener, vous trouverez certainement de quoi faire votre bonheur !!!





La « Nétiquette »



La nétiquette (contraction des mots « Net » et « éthique ») représente l'ensemble des règles de bon usage sur internet afin de respecter les autres et d'être respecté.

Il s'agit donc uniquement de règles de civilité et de bonne conduite afin de permettre à l'ensemble des internautes de partager un comportement respectueux des autres.

Petits conseils lors de la rédaction et de la transmission d'un message

- Indiquer clairement le sujet du message dans la zone « objet » ou « sujet »
- N'envoyer le courrier qu'aux personnes concernées.
Rappel des champs :
«TO» ou «A» : désigne le(s) destinataire(s) principal(aux)
«Cc» = «Copie» : désigne les personnes tenues informées
«Bcc» ou «Cci» = « Copie cachée » : désigne des destinataires 'invisibles' de la part de l'ensemble des autres destinataires
- S'il faut attacher des documents au message pensez aux destinataires, Le destinataire d'un fichier attaché ne possède pas forcément les logiciels permettant de le lire. Assurez-vous que le fichier est enregistré dans un format décodable par la plupart des logiciels courants. Par ailleurs, faites attention à la taille des fichiers attachés. Plus la taille est importante, plus le temps de transmission et de réception sera long. Une pièce jointe volumineuse risque de plus d'être refusée par le serveur de messagerie distant ou de saturer la boîte du destinataire et ainsi d'empêcher la réception d'autres messages. Avant l'envoi d'un message sensé contenir une pièce jointe, veillez à ce que la pièce jointe soit bien présente !

- Pensez au respect de la vie privée lorsque vous envoyez ou faites suivre un message à plusieurs destinataires :
 - lorsque vous recevez un mail destinés à plusieurs personnes dont vous faites parties, dans le cas ou vous le transférez à d'autres, pensez à effacer du corps du message les destinataires précédents, en effet ces derniers n'ont peut-être pas envie que des inconnus puissent prendre connaissance de leur adresse mail !
 - de même dans le cas d'envoi d'un message à plusieurs destinataires si ceux-ci n'ont aucun lien entre eux, préférez l'utilisation du champ « Bcc /Cci » ainsi aucun destinataire ne verra les adresses des autres, de nouveau pour éviter que des personnes qui n'ont aucun lien entre elles n'aient connaissances des adresses d'autres personnes. Assurez vous que l'expéditeur d'origine est d'accord que le message soit transféré.
- A moins que cela ne soit essentiel, prendre l'habitude de ne pas imprimer le courrier électronique. Lorsque le courrier est classé, il peut être retrouvé rapidement si nécessaire. Il est donc inutile d'imprimer systématiquement son courrier. Cela évite de gaspiller du papier inutilement et donc contribue à préserver l'environnement.

e-TIC DISON



Vous cherchez une information sur votre Commune : <http://www.dison.eu>

Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be



Et pourquoi pas une **course automobile** ?

Au cours des dernières années, notre commune a connu diverses évolutions majeures.

En matière économique, le succès du zoning des Plénesses n'est plus à démontrer. Dans sa section disonaise, plus de 90% des parcelles sont occupées et un plan d'extension du zoning, approuvé dans son principe par le gouvernement wallon, est actuellement à l'étude. La galerie commerciale sur le site d'Interlac est désormais une réalité : elle doit trouver de nouvelles concrétisations dans les prochains mois avec l'ouverture d'un Point Chaud, la construction d'un nouvel immeuble dont le rez-de-chaussée sera commercial et évidemment, l'inauguration du complexe communal dans le dernier bâtiment industriel encore debout.

Mais Dison bouge également grâce à ses habitants. Depuis quelques années, à côté des Fêtes de la Musique ou de la Foire aux Macarons, plusieurs événements viennent chaque année animer la commune. Aux traditionnelles fêtes de quartier sont venus s'ajouter deux événements de la fin d'été, à savoir la Fête au village à Andrimont et la grande Brocante organisée par la commission d'Ottomont. N'oublions pas In Vino Musicas : ce salon du vin et du terroir en sera à sa cinquième édition en avril prochain et il se marque par une évidente fidélité du public et des vigneronns présents.

La palme événementielle me paraît toutefois revenir au festival Drop 'n Rock. Programmé pour les 7 et 8 octobre à la salle Luc Hommel, l'événement en est à sa troisième édition. L'affiche s'améliore d'année en année et tant le public que les artistes louent la qualité et le professionnalisme de l'organisation. Or, s'il est un événement dont on peut dire qu'il est 100% disonais, c'est bien celui-là. La mise en place du festival est l'œuvre de l'Asbl Drop Events dont la vingtaine de membres regroupe des passionnés du Rock certes, mais qui ont mis leurs talents propres et divers au service du projet : on y dénombre comptables, des graphistes, des commerciaux, des musiciens, des régisseurs, des publics relations, ...

Je me dois de noter en outre, une autre « première » de l'été. En effet, voici qu'un service club - le Lion's en l'occurrence - a créé une nouvelle section, dénommée « Limbourg en Duché », qui concerne spécifiquement les entités de Thimister-Clermont, Limbourg et Dison.

Ces événements pris séparément ne semblent pas représenter grand-chose. Pourtant, mis bout à bout, ils démontrent deux choses. D'une part les capacités d'initiative des Disonais : elles ne sont pas moindres que celles d'autres communes. Au contraire. D'autre part, un intérêt croissant du « monde extérieur » pour notre commune. Et ça, c'est un gage pour l'avenir.

Nous devons poursuivre

Alors demain, à Dison, pourquoi pas

... un feu d'artifice pour les 50 ans du Jumelage avec Audincourt

... un grand bal du 21 juillet

... ou une course automobile dans le zoning des Plénesses.

DROP 'N ROCK FESTIVAL
Dison - 07 et 08 octobre
Salle Luc Hommel
www.droprock.be
Pass 2 jours 16€
IRMA
Elvis Black Stars
Great Mountain Fire
Can D · Zem · DailyDolls
Rava · 14Weeks
The Searchers · Vermin
Limp Bizkit · Aerosmith · The Who · The Rolling Stones
Sponsors: Telenor, Télépro, etc.